

## DECISION CA075-2013

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers  
Vu la délibération CA024-2012 du 06 mars 2012  
Vu la délibération CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la décision : Tarifs des prestations IUT 2015

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs des prestations IUT 2015.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 21 novembre 2014

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Président de l'Université d'Angers*

*Pour le président  
Et par délégation  
Le Directeur général des services  
Olivier TACHEAU*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **26 novembre 2014**

MINISTERE DES  
UNIVERSITES

ACADEMIE DE NANTES

UNIVERSITE D'ANGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### du Conseil d'Université du Conseil restreint aux enseignants du Conseil Scientifique du Conseil de l'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Séance du 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze du mois d'Octobre à 17h30, le  
Conseil s'est réuni au nombre prescrit par les règlements,  
dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire sous  
la présidence de Monsieur Hervé FILLON, Président.

OBJET : Tarifs 2015

Convocation du : 02/10/14

Nombre de conseillers :

- en exercice : 32

- présents : 11

(7 pouvoirs)

**Les tarifs 2015**

sont adoptés à l'unanimité

Pour copie conforme,  
Le Directeur adjoint de l'IUT,



Marc BOURCERIE

## TARIFICATION DES PRESTATIONS IUT - Année 2015

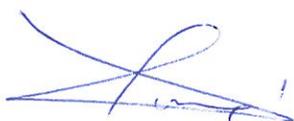
TARIF PRESTATIONS DIVERSES				
FOURNITURES PEDAGOGIQUES :		2014	2015	
Participation Frais Transport - Voyage d'études		Forfait	<b>Forfait</b>	Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
Participation Repas de Travail		Forfait	<b>Forfait</b>	Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
Participation à l'accès illimité service en ligne "Logiciel Projet Voltaire"		10.00	<b>10.00</b>	Participation forfaitaire par étudiant
Participation à la certification "Projet Voltaire"		30.00	<b>30.00</b>	Participation forfaitaire par étudiant
AUTRES FOURNITURES & SERVICES :		2014	2015	
FAX : Personnel		0.30	<b>0.30</b>	France
		0.80	<b>0.80</b>	Europe
		1.55	<b>1.55</b>	Autres Pays
CARTE BARRIERE ENTREE / CLES		16.00	<b>16.00</b>	Perte de la carte ou clé fournie
LOCATION VIDEO / RETROPROJECTEUR		16.00	<b>16.00</b>	Par Jour
LOCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE DE PUISSANCE + SONDE		16.00	<b>16.00</b>	Par Semaine
LOCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE IUT		5.00	<b>5.00</b>	Par Maquette & Par jour

FORMATION COURTES QUALIFIANTES					
		Financement Individuel	Financement Individuel		
Catégorie		Intitulé	2014/2015	2014/2015	
<b>DU</b>	*	DU ETI	155.00	<b>155.00</b>	
	*	DU Bancassurance	0.00	<b>0.00</b>	
		Financement par organisme tiers	Financement par organisme tiers		
Catégorie		Intitulé	2014/2015	2014/2015	
		Formation en entreprise ou à l'IUT (par demi-journée) et jusqu'à 5 personnes	700.00	<b>700.00</b>	

Tarifs approuvés par le Conseil de l'IUT le  
La Directrice,

15 OCT. 2014

Décision Université CA  
Le Président de l'Université d'Angers,



Lydie BOUVIER

Jean-Paul SAINT-ANDRE

## TARIFICATION DES PRESTATIONS IUT - Année 2015

TARIF PRESTATIONS DIVERSES			
<b>FOURNITURES PEDAGOGIQUES :</b>			
	2014	<b>2015</b>	
Participation Frais Transport - Voyage d'études	Forfait	<b>Forfait</b>	Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
Participation Repas de Travail	Forfait	<b>Forfait</b>	Forfait demandé suivant le coût de la manifestation
Participation à l'accès illimité service en ligne "Logiciel Projet Voltaire"	10,00	<b>10,00</b>	Participation forfaitaire par étudiant
Participation à la certification "Projet Voltaire"	30,00	<b>30,00</b>	Participation forfaitaire par étudiant
<b>AUTRES FOURNITURES &amp; SERVICES :</b>			
	2014	<b>2015</b>	
FAX : Personnel	0,30	<b>0,30</b>	France
	0,80	<b>0,80</b>	Europe
	1,55	<b>1,55</b>	Autres Pays
CARTE BARRIERE ENTREE / CLES	16,00	<b>16,00</b>	Perte de la carte ou clé fournie
LOCATION VIDEO / RETROPROJECTEUR	16,00	<b>16,00</b>	Par Jour
LOCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE DE PUISSANCE + SONDE	16,00	<b>16,00</b>	Par Semaine
LOCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE IUT	5,00	<b>5,00</b>	Par Maquette & Par jour

FORMATION COURTES QUALIFIANTES					
			Financement Individuel	Financement Individuel	
Catégorie		Intitulé	2014/2015	<b>2014/2015</b>	
<b>DU</b>	*	DU ETI	155,00	<b>155,00</b>	
	*	DU Bancassurance	0,00	<b>0,00</b>	
			Financement par organisme tiers	Financement par organisme tiers	
Catégorie		Intitulé	2014/2015	<b>2014/2015</b>	
		Formation en entreprise ou à l'IUT (par demi-journée) jusqu'à 5 personnes et	700,00	<b>700,00</b>	

Tarifs approuvés par le Conseil de l'IUT le  
La Directrice,

Décision Université CA  
Le Président de l'Université d'Angers,

Lydie BOUVIER

Jean-Paul SAINT-ANDRE